

Compte rendu Conseil d'Administration
Lycée Condorcet Limay 25 Novembre 2021.

Présents :

- Messieurs Guillerm, Lassaunière, Fribault, Mazurier.
- Mesdames Masotti, Blais, Nez, Mainet-Maillard, Morel, Da Silva, Morain.
- Pour les parents : Mesdames Jobert, Yousfi, Estremar Ibor, Boutry, Sicard,
- 4 représentants des élèves. Séfora Ouled Haddou, Rafaël Pointier, Elina Friquet et Valentine Bricquet
- Pour la mairie : Mme Tizniti
- Pour GPS&O : Mme Mackowiack

Messieurs Kazmierczak et Galle sont excusés. Madame Cartagena est excusée.

M. Damergy pour la Région et Mme Dumoulin pour le Département, absents.

18H18 Début du CA.

Arrivée de Mme Morain 18h19

1. Ordre du jour.

Présentation par Mr Guillerm
Ne nécessite pas de vote.

2. Approbation du compte rendu du CA du 25 novembre 2021

Pas de remarque.
0 contre
0 abstention
22 pour
➔ CR adopté

3. Affaires financières : prélèvement de 8000€ sur fond de roulement pour le matériel de l'option cinéma.

Pour l'option cinéma audiovisuel, sur demande de M. Malek, une commande de 8000€ pour modernisation du matériel et achat de 2 nouvelles caméras (modernisation)

0 contre
0 abstention
22 pour
➔ Prélèvement adopté

4. Répartition des moyens par discipline

Explications de M. Guillerm :

Le fonctionnement pédagogique est adossé aux heures attribuées aux enseignements. Il y a des heures obligatoires puis la ventilation d'heures projets dans leur déclinaison pédagogique.

De nombreux paramètres doivent être pris en compte. Des arbitrages doivent être faits.

Le lycée est riche d'options et de spécialités qui font son attractivité mais cela génère des contraintes nombreuses pour tout placer avec l'enveloppe allouée. Il faut donc arbitrer.

L'organisation pédagogique doit tenir compte des besoins des élèves de notre lycée : parcours, accompagnement, ambitions...Il faut équilibrer les offres pour tous les élèves : pour les élèves à besoins d'aide dans les apprentissages fondamentaux mais aussi les voies vers l'excellence ou simplement la curiosité, l'envie de découvrir.

Question de Madame Estremar Ibor : le suédois, les arts plastiques... est-ce seulement pour le général ?

Réponse de Monsieur Lassaunière : certaines, oui, comme le suédois. Cinéma audio et arts plastiques, c'est possible sous condition de compatibilité d'emploi du temps. Placer une option le mercredi après-midi a permis à un autre profil d'élèves d'y accéder. Cette année, des élèves de STMG suivent le cinéma audio.

Reprise de la lecture et des explications par Mr Guillerm : La structure est stable en section professionnelle et en STMG.

Rentrée 2022 :

1 section de plus en 2^{nde} (11 classes), 7 classes de 1ères générales, 1 section de plus en terminale (7 terminales générales)

Création d'un groupe supplémentaire en ETLV en STMG afin que les groupes soient moins remplis.

Estimations : 24 groupes de spé en première et 18 en terminale

Il y aura une seconde en plus : 11 secondes

9 classes de 1ères (7 générales + 2 STMG)

Il y aura une Terminale générale en plus : 7 + 2 terminales STMG

Les arbitrages faits permettent notamment de poser :

- 1heure d'AP hebdomadaire pour les classes de secondes générales en Français et en Maths
- 9h pour Suédois/Arts Plastiques et Cinéma
- 3h pour latin
- 3h pour section sportive
- 3h pour maths expert en Terminale
- 4h pour maths complémentaires en Terminale
- Création d'une nouvelle option de terminale Grands Enjeux du Monde Contemporain de 3h
- 12h de section européenne Anglais et Espagnol
- 24 groupes de spécialités en 1^{ère}
- 18 groupes de spécialités en Terminale
- Des groupes de langues à effectifs réduits.

En juin : une phase délicate d'ajustement aura lieu en fonction de la réalité des effectifs correspondant aux choix des élèves dans les groupes de spécialité ou d'options.

M. Guillerm rappelle que la section Euro a été mise en défaut de conformité par le départ de l'enseignant de DNL espagnol. La section est en sursis, elle ne pourra pas continuer sans un professeur avec la certification.

La DGH proposée est à -2,41h. Il faut espérer qu'elle revienne à l'équilibre en juin.

Mme Mainet-Maillard : la question de la section euro espagnol et plus largement de l'offre de formation de Condorcet a été l'occasion d'après discussions. Il y a de nombreux projets pour les élèves en grandes difficultés. Les sections européennes anglais/espagnol permettent aux élèves curieux de s'enrichir. Cette section est une vraie plus-value pour notre lycée. Notre lycée est le seul du bassin à la proposer et à proposer la spécialité LLCE espagnol.

Présentation du projet de répartition des moyens par discipline et filière, matière par matière. (cf tableau)

Nomenclature des sigles utilisés :

ORS : obligation réglementaire de service

BMP : Bloc de Moyens Provisoires : poste non fixe

Chaire : poste fixe d'un enseignant

ARA : Activité à Responsabilité Académique

PSTG : Poste professeur stagiaire

AO : Accompagnement à l'orientation : il y aura 20 h financées sur la DHG. C'est un choix de l'établissement pour le suivi des élèves et leur orientation.

Question de Madame Boutry, parent : M. Blanquer envisage d'ajouter des maths dans le tronc commun. Comment allez-vous faire ?

Réponse de Mr Guillerm : L'équipe de maths déjà constituée se répartira les heures. Pour l'instant il n'y a pas d'impact sur la DGH.

Question de Madame Boutry, parent : un déficit de -2h41 : c'est beaucoup ou pas ?

Mr Guillerm répond : Non mais c'est la première fois que cela arrive dans l'une de mes répartitions.

Question de Mme Boutry, parent : Est-ce qu'on peut espérer qu'elles soient couvertes par l'IA ?

Réponse de Mr Guillerm : Je l'espère mais je ne peux pas m'y engager. Si, Non, il faudra forcément passer par des répartitions différentes.

Vote à propos de la création de la chaire en mathématiques :

1 non

0 abstention

21 pour

Vote pour la répartition des moyens

1 non

0 abstention

21 pour

5. Projet d'aide à l'orientation (2nde GT)

Les matinées de l'orientation pour les élèves (mardi 15 mars de 9h à 12h) : Ateliers thématiques (spés, remédiation, filières ST) afin de « muscler » l'information des secondes générales sur les filières technologiques existantes au lycée et dans d'autres établissements mais aussi sur la présentation des spécialités possibles en 1^{ère} générale.

Les élèves devront entrer 4 souhaits de Spécialités sur Educonnet et donc les ateliers doivent aider à faire ce choix. La matinée est conçue comme un parcours.

Question Mme Da Silva : comment un élève qui veut aller en série générale sans idée précise fait pour choisir ses 4 spécialités ?

Réponse de M. Guillerm : Un élève de 2^{nde} est en général fixé sur une spé (voire 2). L'hésitation se porte parfois sur une 3^e ou une 4^e. L'idée c'est de laisser l'élève se positionner sur 4 ateliers.

Question de Mme Da Silva : pour les autres filières : qui viendrait présenter les filières ?

Réponse de Mr Guillerm : les établissements du bassin ont été contactés. Lavoisier a déjà répondu par l'affirmative.

Question Mme Mainet-Maillard : que font les autres classes ?

Réponse de Mr Guillerm : les cours seront banalisés pour le lycée général.

Question Mme Boutry, parent : Y aura-t-il une présentation aux parents ? qu'en est-il ?

Réponse de Mr Guillerm : oui, Jeudi 24 mars à 18h

Question M. Mazurier : Peut-on ajouter les 1ères à cette matinée ?

Réponse M. Lassaunière : Non, c'est impossible car toute la ressource prof sera utilisée.

Vote pour la banalisation de la journée :

0 non

0 abstention

22 pour

6. Sécurité et hygiène (CHS)

La situation sanitaire du lycée évolue de jour en jour. En ce moment il y a une vraie chute des cas des élèves sur le lycée. Il y en a toujours certes, parmi les élèves, les enseignants...

L'achat de capteurs CO₂ est en cours.

Le masque n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs. Soulagement pour les élèves qui peuvent enlever le masque dans la cour.

Travaux en préparation :

- Implantation des nouveaux portails d'accueil des élèves et personnels dans l'établissement.
- Remplacement des caméras par du matériel plus efficace.
- Implantation de 4 salles de blocs modulaires. Cf questions diverses
- Transformation de salles dans l'établissement. Cf questions diverses

7. Informations diverses

Ecole ouverte : 4 sessions : février, avril, juillet, la Toussaint 2022. Information sur les ateliers à venir.

Calendrier des examens : épreuves de spécialités déplacées en mai. Adaptation de l'épreuve de français. Adaptation des périodes de stages pour les élèves de la section professionnelle.

Question de Rafael Pointier, élève : pourrons-nous passer l'attestation d'anglais ?

Réponse de Mr Guillerm : Pas d'attestation officielle de niveau de langue

Mercredi 9 mars : Certification Cambridge (écrit) : 50 élèves inscrits + Oraux la semaine suivante

Lundi 7 mars : 3 élèves inscrits au Concours Général des lycéens en PC

Jeudi 31 mars : 4 élèves au Concours Général des lycéens en maths

19, 20 et 21 avril : épreuves d'anglais pour des CAP en candidats libres.

Question de Rafael Pointier, élève : Quand se déroulera le Grand Oral ?

Réponse de Mr Lassaunière : à partir de la semaine du 21 juin

Mr Guillerm présente un nouvel accord signé avec le CNAM qui propose d'encorder les élèves de la section professionnelle sur un parcours de licence en alternance : licences Vaucanson (bac +3) et formation supérieure de spécialisation (formation bac +1) (GA et commerce vente).

Questions diverses collège enseignants et personnel d'éducation

1. Quand les portiques d'entrée avec passe électronique pour les élèves seront-ils installés au lycée ?

Les réunions préparatoires au chantier ont lieu désormais de manière régulière. Les différents corps de métier interviennent et s'assurent des opérations techniques à venir. Cependant nous ne disposons pas encore d'un calendrier des travaux, ce qui ne serait tarder. La prochaine réunion de chantier prévue jeudi 10/02 permettra probablement d'éclaircir ce point. En tout état de cause, la livraison des portails et caméras de vidéo-protection est prévue au 01 septembre 2022. L'exploitation du potentiel de filtrage par badge magnétique se fera en plusieurs étapes pour expérimenter d'abord puis généraliser ensuite quand le dispositif sera correctement maîtrisé.

2. Pourquoi ne pas fournir des talkie walkie aux CPE et aux AED ?

Nous avons des talkie walkie au lycée qui sont prévus dans le cadre des PPMS. Notre fonctionnement actuel s'appuie plutôt sur l'utilisation des téléphones mobiles qui permettent d'échanger à l'oral mais aussi à l'écrit, de partager des photos en toute discrétion. Nous utilisons essentiellement le réseau Whatsapp actuellement.

3. Quand les nouvelles salles de classes seront-elles disponibles ?

Les nouvelles salles en bloc modulaire devraient être livrées au 1er septembre 2022. L'aménagement des salles A201/B204 en version TP, la fusion des salles B8/B10 en salle informatique NSI, la liaison interne B4/B6 pour le travail avec l'épicerie pédagogique devrait également être réalisé au 1er septembre 2022. Nous sommes néanmoins dans l'attente du planning prévisionnel de réalisation des travaux pour répondre de façon plus affirmée à cette question

Mme Mackowiack a vu le dossier des blocs modulaires et le suit.

Question Mme Da Silva : B8-B10, B10 est une salle de permanence où il y a eu un projet de vie scolaire pour élaborer une salle de travail de groupes. Quand on a perdu la salle B4 pour l'épicerie, on nous a promis qu'on ne toucherait plus à nos salles de permanence. Il ne restera plus que la B14 avec 15 places. C'est décourageant pour la vie scolaire.

Mr Guillerm insiste sur le redéploiement d'un nombre de salles dans l'établissement, obligation de création d'une salle informatique. Avec l'ajout de 4 salles supplémentaires dans le lycée, on peut envisager de placer cette salle de travail ailleurs.

20h14 Départ Pointier Rafaël et Briquet Valentine

Sortie provisoire Mme Da Silva, M. Fribault

20h15 Retour Mme Da Silva

Question Mme Morel : où en sommes-nous de l'installation prévue des algécos ? Aurons-nous, en tant qu'utilisateurs un droit de regard ?

Nous ne sommes pas maîtres d'œuvre. C'est la Région, avec ses ingénieurs qui s'occupent de tout. Il y aura une réunion jeudi et M. Guillerm veillera à questionner sur la largeur de la rampe d'accès lors d'une réunion du 10 Février.¹

Question de Mr Mazurier : qui finance l'équipement en matériel ?

Réponse de Mr Guillerm : la Région.

Question de Mme Morel : pourrions-nous envisager de faire une salle de travail à la place de la salle Greta ?

Réponse de Mr Lassaunière : Non car c'est aussi une salle info et il en manque dans le lycée.

20h25 Départ Fiquet Elina

20h27 : retour Mr Fribault.

4. Qu'est-ce que le label Cité éducative va apporter au lycée ?

En premier lieu, les cités éducatives sont nées de la nécessité d'avoir une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) les plus en difficulté, en faveur des jeunes de 0 à 25 ans avant, pendant et après le cadre scolaire. Le label Cité éducative permet la reconnaissance par l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) d'une légitimité à conduire une politique de soutien au territoire concerné par d'une part une allocation de moyens supplémentaires, d'autre part une organisation sous forme de troïka ETAT (Préfecture)-EDUCATION NATIONALE (chef d'établissement) -COLLECTIVITE TERRITORIALE (Mairie) pour coordonner et piloter le programme d'actions concertées.

Trois grands objectifs sont visés : I) Conforter le rôle de l'école II) promouvoir la continuité éducative III) ouvrir le champ des possibles. Dans le cadre de la démarche de candidature, nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises pour présenter le projet de cité éducative de Limay qui repose sur un diagnostic de territoire partagé et une stratégie éducative formalisée autour des objectifs suivants : renforcer les apprentissages fondamentaux – accompagner la persévérance et favoriser l'accrochage scolaire – faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité – développer la continuité éducative en mettant en avant les tiers lieux et en renforçant le volet parentalité des dispositifs – ouvrir à la culture, s'ouvrir vers l'extérieur – devenir acteur dans son territoire, bien vivre dans sa ville.

L'étape de la labellisation étant passée, nous nous engageons dans la phase opérationnelle. La réunion du premier comité technique se tiendra le 11/02, la première réunion préparatoire se tiendra mardi 08 février. Nous installerons les groupes de travail thématique et l'organisation fonctionnelle de la Cité éducative. Le lycée étant inclus dans le projet de mise en œuvre de la cité éducative, nous pouvons en attendre une stratégie éducative territoriale qui permettra d'aborder de façon globale et cohérente sur Limay les problématiques d'éducation, de petite enfance, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, de formation et d'accès à l'emploi. Pour autant les financements dédiés à la cité éducative n'ont pas pour objet de se substituer aux politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales en matière éducative, mais d'aider à la structuration de projets visant les objectifs préalablement déclarés. J'en ferai une présentation détaillée lors des séquences de travail collectif dédié à l'élaboration du nouveau projet d'établissement les 13 et 20 avril 2022.

Mme Tizniti explique que les 3 axes de développement sont les mêmes que pour toutes les cités éducatives. Il s'agit de travailler avec des acteurs du territoire et de permettre l'ouverture culturelle et

¹ Précision de M. Guillerm hors CA : la passerelle permettant d'accéder aux deux salles du 1^{er} étage du bloc modulaire a une largeur de 1,60m soit 20 cm plus large que la réglementation. Cette passerelle est classée 3UP, c'est-à-dire trois unités de passage permettant une circulation fluide. Cependant, la passerelle donne sur un escalier qui contourne le bâtiment et permet d'accéder au niveau 0. L'accès à la passerelle peut donc se réaliser dans les deux sens, sans problématique particulière.

scientifique. Il va maintenant falloir prioriser les actions et se mettre au travail au plus vite. Inquiétude sur l'enveloppe budgétaire qui tarde à arriver.

Questions diverses collège parents d'élèves

1. Nous souhaiterions revenir sur le point qui concerne les files de la cantine et savoir ce qui a été mis en place concrètement sur les "harceleurs" et les sanctions éventuelles.

Le CVL a été réuni le 19 novembre pour aborder ce sujet. Il a été mis en évidence l'importance de pouvoir libérer la parole des élèves victimes et des élèves témoins d'une part, et d'agir sur les représentations des élèves d'autre part. Nous avons relevé par ailleurs qu'il n'y avait pas de problème « massif » mais qu'il était essentiel de s'en préoccuper afin que chacun se sente en sécurité et protégé au sein de l'établissement. Beaucoup d'échanges ont eu lieu en interne sur le sujet et nous devrions voir prochainement les premières réalisations concrètes se mettre en place, donc une campagne d'affichage, l'inscription au règlement intérieur de l'atteinte à caractère sexuel à titre d'infraction, la célébration des droits des femmes le 08 mars 2022. Le CVL se réunit à nouveau le 09 mars et le 18/03 pour le projet de communication sur Instagram et les élus profs/éducation travailleront sur une proposition de modification du RI le jeudi 17/02 intégrant l'article sur les atteintes sexuelles.

20h33->20h36 sortie provisoire Mme Mackowiack

2. De plus, pourrions avoir un rappel sur la mise en place effective des PAP pour les élèves.

Pour la mise en place d'un nouveau PAP au lycée, la demande peut être faite soit par la famille soit par l'équipe pédagogique si des difficultés scolaires durables persistent dans le temps. La demande des parents (annexe 2) doit être complétée et retournée au lycée, puis l'équipe pédagogique donne son avis sur cette demande (annexe 3). Si l'équipe constate les mêmes difficultés durables, elle renseigne l'annexe 3.5. La famille doit fournir également des documents médicaux qui précisent ces difficultés (bilan orthophonique, ergothérapie, ...) avec des copies de l'élève attestant ces difficultés. Le dossier de demande est adressé au CMS qui se réunit une fois par mois pour étudier les demandes de PAP. Une fois l'accord du médecin obtenu, la famille se réunit avec le professeur principal pour étudier conjointement les adaptations à mettre en place. Le PAP est diffusé à l'ensemble de l'équipe pédagogique et est publié sur l'espace Pronote de l'élève. Pour un élève qui a déjà un PAP, au début de chaque année scolaire, la famille rencontre à leur demande le professeur principal de l'élève pour ajuster les aménagements pédagogiques nécessaires à la bonne scolarité de l'élève. Vous trouverez en PJ un document explicatif pour les nouvelles demandes. Le professeur principal en particulier est chargé de veiller à la bonne information de l'équipe pédagogique et à l'application des aménagements pédagogiques (pertinence, actualisation, bilan). En cas de souci, il convient d'alerter la direction pour engager une révision des aménagements ou toute autre action utile à l'élève.

Madame Boutry explique qu'une famille a déposé un dossier pour son enfant qui n'a pas été remonté au CMS.

Mr Lassaunière indique qu'il doit tenir compte des avis de l'équipe pédagogique et des différentes appréciations.

Fin du CA à 20h41

CR rédigé par Mmes Morel et Mainet-Maillard

Vu et approuvé par le président du conseil d'administration le 10/02/2022. Accord pour diffusion sous réserve de validation définitive par le prochain conseil d'administration.

En attente de validation par le prochain CA